

Image not found or type unknown



Est ce que je peux encore agir?

Par **bof**, le **17/12/2009** à **10:59**

Bonjour,
Après un accident du travail qui a mal été prit par mon employeur, celui-ci m'a fait contrôler par un expert médical privé qui a d'ailleurs tout à fait justifié mon arrêt, (entorse majeur, dans la coiffure c'est difficile de travailler comme ça) j'ai très mal pris son acte et après trop de tension à ma reprise on en a conclu à une rupture conventionnelle de contrat ce qui l'arrange puisqu'elle a des problèmes économiques, seulement je viens d'apprendre par deux de mes clientes, que pendant mon arrêt elle disait dit que je faisais des travaux chez moi, je suis outrée!!! elle a dit ça pour justifier son acte (contrôle) et je ne suis pas d'accord du tout, pour qui je passe moi?
Ma question est: vu que ça fait 3 semaines que j'ai quitté mon travail est ce que je peux avoir recours auprès du prudhomme ou autres?
J'attends vos conseils
Merci